

COMMUNE DE SAINT-BROLADRE
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux mille vingt-trois, le vingt-neuf du mois de mars à dix-huit heures et trente minutes le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du conseil municipal, à la Mairie, rue de la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, Maire de SAINT-BROLADRE.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. André DUBOURG, Mme Delphine COLUSSI, M. Gwendal LECOINTRE, Mme Francine LOUET, Adjoint, M. Maurice ROBIDOU, Mme Chantal GLE, Mme Françoise MOUCHEL, Mme Chantal JOLY, M. Dominique FOURRIER, M. Guy VIDELOUP, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : M. Guy VIDELOUP

Date d'envoi de la convocation : 22/03/2023

Absents excusés : M. Yves BIGOT (a donné procuration de vote à M. FOURRIER)

Absents : Mme Marie-Jeanne CHARMEUX, M Daniel BONHOMME

DELIBERATION 33/2023 – TRAVAUX DE RENOVATION DE LA BIBLIOTHEQUE – DEVIS – DEMANDE DE SUBVENTION

Nombre de membres en exercice : 14 Présents : 11 Votants : 12

Afin de réaliser les travaux de réhabilitation de l'ancien restaurant scolaire en bibliothèque, Monsieur Le Maire propose à l'assemblée d'effectuer les travaux suivants : isolation/cloison sèche, électricité/éclairage led, revêtement isolant et wc.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE de poursuivre les travaux de réhabilitation de l'ancien restaurant scolaire en bibliothèque**

- **DECIDE de retenir les devis suivants :**

SARL VIDELOUP : 17 525.04 € HT (isolation/cloison sèche)

SARL PLIHON LE MAUFF : 4 338.00 € (vmc)

SARL PLIHON LE MAUFF : 7 386.08 € HT (électricité/éclairage led)

EURL VF CARRELAGE : 7 450 € HT (revêtement isolant)

SARL MB SANITHERMIE : 1 384.75 € HT (wc)

- **SOLLICITE une aide financière auprès du Département au titre du FST, et de l'Etat au titre de la DETR et de la DSIL**
- **AUTORISE Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier**

Pour copie conforme et certification exécutoire la délibération,

Après affichage le 7 avril 2023

et transmission en Préfecture, le 7 avril 2023

Affaire inscrite à l'ordre du jour.

SAINT-BROLADRE,

Le 7 avril 2023

Le Maire, Jean-François GOBICHON

Commune de Saint-Broladre

Mairie rue de la mairie 35120 SAINT-BROLADRE

02.99.80.25.69 / mairie@saint-broladre.bzh

